

COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 07 février 2007
--

Présents : Messieurs GORNET François, CREPIN Pierre, BALAUD Frédéric, BALY Norbert, DESBIENDRAS Christine , DUVOID Frédéric, LEBON Noëlle, SION Jacques et WEBER Marc.

Absent excusé : CUEFF Jacques

Absent : CREPIN Bernard .

Les deux premiers points ont été ajoutés à l'ordre du jour avec l'accord de tous les conseillers présents.

Demande de subvention à Monsieur le Président du Conseil Général pour la deuxième tranche du lotissement :

Considérant la délibération du 14 février 2005 décidant des deux tranches pour les travaux concernant la création d'un lotissement, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention, à Monsieur le Président du Conseil Général pour cette deuxième tranche de travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Vente de terrain à Madame Raymonde THIEBAUT :

Vu la demande de défrètement de la parcelle ZE 48 appartenant à Monsieur e Madame THIEBAUT Robert et leur accord d'acheter à cet effet, à la Commune une largeur de 3 mètres le long des parcelles ZE 44, 45 et 19 ; vu le plan du lotissement «le Haut du Bois», le Conseil Municipal décide de vendre 85 m² au pris de 6,10 e le m² à Madame Raymonde THIEBAUT, soit 518,50 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Démembrement de la parcelle ZE 38 et régularisation du terrain de Monsieur et Madame Claude PETIT :

Un document d'arpentage a été établi en 1996, afin de partager la parcelle ZE 38 «le Haut du Bois» et de vendre 1a 97 ca à Monsieur et madame PETIT Claude. Cette parcelle de 1 a 97 ca est désormais comprise dans la ZE 137. Et la ZE 138 de 14 a 50ca reste propriété de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de régulariser cette vente pour la somme forfaitaire de 300 € (trois cent euros) ; les frais sont à la charge des acquéreurs.

Concernant la vente de terrain à Monsieur et Madame PETIT Claude et considérant la construction de leur hangar et afin d'éviter de le faire démonter, décide de vendre 1 a 80 ca au prix de 6,10 € le m² , soit 1 098 € (mil quatre vingt dix huit euros). Cette surface provenant de la ZE 138 et se trouve incluse dans la parcelle ZE 137 (surface totale 3 a77 ca). En cas de non transaction chez le notaire, les 180 m² seront attribués à la parcelle ZE 138.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer l'acte de vente de la parcelle 137 pour un montant total de 1 398 €.

Vente de terrains de Monsieur AUDINOT Claude à la commune :

Monsieur AUDINOT Claude propose de vendre à la Commune une parcelle de 0 a 12 ca de la ZE 142 provenant de la ZE 47 ; une parcelle de 0 a 24 ca de la ZE 143 provenant de la parcelle ZE 47 et une parcelle de 0 a 19 ca de la ZE 139 provenant de la ZE 46 pour l'euro symbolique. Le Conseil Municipal accepte d'acheter et autorise Monsieur la Maire à signer l'acte de vente.

Demande d'achat de terrain communal :

Monsieur le Maire est sorti de la salle, Monsieur Frédéric BALAUD, 1er Adjoint présente la demande de Monsieur Régis SERDET et Mademoiselle Agathe GORNET souhaitant acquérir les parcelles ZE 138, ZE 145 et ZE 143.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre ces parcelles au prix de 9 943 € et autorise Monsieur le 1er Adjoint au Maire à signer l'acte de vente.

Renouvellement du Contrat C A E de Madame AZEMAR :

Vu la fin du contrat de Madame Stéphanie AZEMAR, en contrat d'accompagnement dans l'emploi à l'Agence Postale Communale au 03 mars 2007, vu l'accorde de l'A N P E de prolonger ce contrat pour une durée de six mois, le Conseil Municipal décide de renouveler le

C A E de Madame AZEMAR à partir du 04 mars 2007 jusqu'au 03 septembre 2007 et autorise Monsieur le

Maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Etat.

Vente de la parcelle 8 : Futaie d'épicéas « Au Fays de l'Air » :

Vu la proposition d'achat de Monsieur DICHE de la parcelle 8 : futaie d'épicéas « Au Fays de l'Air » pour un montant de 500 €, le Conseil Municipal décide de vendre cette parcelle, accepte le prix et charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

Encaissement de remboursement E D F :

Deux chèques de remboursement concernant la Trésorerie Allée des Marronniers ont été adressés à la Commune, de montants de 8 € (huit euros) et 56,19 € ; le Conseil Municipal, accepte ces remboursements et charge Monsieur le Maire d'encaisser ces montants .

Questions diverses :

Il a été expliqué :

1. Le Bâtiment Poste Perception est logement a des chaîneaux en mauvais état. Un devis a été établi pour la somme de 342,75 € HT. Le conseil décide de faire effectuer ces travaux.
2. La ferme pédagogique des Boquins souhaite être signalée dans le village. Vu que cette signalétique n'est plus subventionnée (dossier terminé), le Conseil Municipal accepte de faire poser et de régler une plaque sur les poteaux existants Place du Paquis ; mais laisse à la charge de la ferme la signalétique au Square des AFN.
3. Monsieur le Maire fait part du projet de réduction des déchets du Conseil général des Vosges, opération du 31 mars au 07 avril 2007 ; mais n'a pas les moyens d'entreprendre une action concrète. Ce point sera réétudier lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Vu par Nous, François GORNET, Maire de la commune de LERRAIN pour être affiché le 09 février 2007 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

Le Maire,
F. GORNET